



COMMUNE DE MONTCHABOUD

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sur convocation à la date du 08/10/2018 de Mme le Maire, dans les locaux de la Mairie.

Présences :

Mme Pascale MICHALLET, Mme Fabienne GAGNAIRE, M. Guy SOTO, Mme Chantal MATHIEU, M. Marc ORTIZ, M. Roland CHABERT, Mme Magdeleine FASOLA.

En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Excusés : M. Jean-François ARMAND, M. Jack BALLESTEROS, M. Alain RET.

Secrétaire de séance : M. Marc ORTIZ

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Magdeleine FASOLA, à 19.00 h.

ORDRE DU JOUR

1 - Délibérations :

- a) Création de la réserve communale de sécurité civile,
- b) Indemnités au trésorier,
- c) Déplacement du monument aux morts communal,
- d) Convention de déneigement avec Grenoble Alpes-Métropole.

2 - Divers commune

3 - Divers Métropole

4 - Divers.

DATES DE REUNIONS - DIVERS COMMUNE

► Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 19 novembre et Lundi 17 décembre 2018

► Rendez-vous commune avec l'entreprise SONZOGNI pour les différents travaux prévus, mercredi 10 octobre à 9 heures, Guy, Roland et Marc seront présents.

► Repas de fin d'année pour les aînés - le samedi 15 décembre 2018 -

► La mairie sera fermée au public :

-Jeudi 11 octobre le matin, Ingrid est en formation pour les élections au CNFPT.

-Du jeudi 18 au jeudi 25 octobre inclus (vacances de Toussaint).

► La mairie sera ouverte le lundi 15 octobre pour compenser le jeudi 18 octobre.

1 - Point d'information soumis au vote

a) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Délibération : Suite à la reprise de notre Plan Communal de Sauvegarde, nous avons une délibération à faire concernant la création d'une Réserve communale de Sécurité Civile, afin de faire participer les habitants à la sécurité intérieure de notre commune, Sous le principe du bénévolat et sous l'autorité du maire (Lecture de la délibération).

Vote : Pour à l'unanimité.

b) INDEMNITES AU COMPTABLE, Receveur municipal, attribution d'indemnité :

Délibération : La commune attribue chaque année une indemnité au nouveau Receveur municipal qui se nomme Monsieur DEREUDER.

Ce comptable sur le plan communal au maire, de vérifier la comptabilité. Ingrid se rend une fois par semaine en perception pour s'assurer du travail réalisé. En fin d'année le comptable assure la vérification et le rendu du budget prévisionnel et administratif.

Vote : Pour à l'unanimité.

c) DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS :

Délibération :

Suite aux travaux envisagés (ou pas), le monument aux morts serait mieux situé devant le bâtiment de la mairie. Des voitures sont immobilisées sur cette place le jour des commémorations.

Une subvention est demandée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes des Guerre.

Vote : Pour à l'unanimité

d) CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC GRENOBLE ALPES-METROPOLE :

Délibération :

Depuis 2014 ce sont les services de la METRO qui assurent le déneigement dans notre commune. Malgré le transfert de la voirie à la METRO, la compétence du déneigement n'a pas été transférée, Donc obligation de faire une délibération pour chaque commune qui le demande à la METRO.

Vote : Pour à l'unanimité

Prestations hivernales :

Les tarifs sont révisés annuellement selon le taux d'inflation de l'année N-1. Pour 2017 et taux est de 1%. Du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 :

	2017/2018 (HT)	2018/2019 (HT)
► Frais annuels d'immobilisation	3,33€/hab.	3,36€/hab
► Prestation	154,77/heure	156,32/heure
► Sel	69€/tonne	69,69€/tonne
► Pouzzolane	30€/tonne	30,30€/tonne
► Intervention du personnel (livraison sel ou pouzzolane avec camion)	39,67€/heure	40,07€/heure
► Camion de livraison (sel ou pouzzolane)	101,72€/heure	102,74€/heure

Ce nouveau taux sera effectif à partir de janvier 2019.

Points d'information non soumis au vote

Concernant le régime indemnitaire du poste de notre secrétaire, Ingrid, suite à notre entretien professionnel que nous faisons chaque année.

Actuellement Ingrid est Adjoint administratif territorial au 8^{ème} échelon. Pour suite de carrière, les examens professionnels sont ouverts pour elle en 2019.

Je vous informe que j'ai pris la décision de faire une augmentation du taux du Régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de son poste. Poste de secrétaire de mairie de moins de 1000 habitants. Un poste qui demande une multiplication de tâches y compris une polyvalence ainsi que de la formation.

Ce régime indemnitaire RIFSEEP remplace dans la fonction publique 2 primes :

1°) l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement, et

2°) le complément indemnitaire annuel (CIA).

Ces primes pouvaient être cumulatives mais différentes dans leur nature et surtout dans leur objet. Elles étaient attribuées à des personnes qui faisaient un travail pour lequel ils n'étaient pas forcément et justement rétribués de par leur grade.

Pour Ingrid, en 2016, un montant mensuel lui a été donné, de 107 euros/mois, ce qui donnait un pourcentage de 15,11%.

Compte tenu des nouveautés auxquelles notre secrétaire doit faire face.... Le travail social en cours...nouveau dans la comptabilité publique...

Je double un peu plus la prime actuelle :

Je décide de passer à un pourcentage de 37,03%, ce qui lui donnerait une prime globale de 250 euros/mois -

3 000 euros/an sur notre budget.

2 - DIVERS COMMUNE :

a) **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :** La réunion publique s'est bien déroulée.

b) **Concernant les rebouchages au niveau des chemins et les travaux GER :**

Une demande a été faite mi-août pour faire passer le balai pour enlever tous les cailloux en surplus. Chose faite sur toute la commune.

Les travaux pour rééquilibrer l'assise du chemin des Fontanettes et passage de 2 couches en béton bitumeux. Le tout pour 42 400 euros. La METRO met la moitié du coût prise sur les années pendant lesquelles nous n'avons pas utilisé les crédits 2017,18 et 19.

Les travaux doivent commencer fin octobre/novembre.

► En travaux nous aurons aussi le parking paysager au Chemin Sourd + Chemin du Cray (terre)

Nous verrons pour l'autre parking ensuite, déplacement du monument.....

c) **Une prochaine programmation de réunion PLUI dossier complet est prévue fin novembre.**

d) **De la Préfecture :**

► **Direction Départementale de la protection des populations : Installations classées soumises à autorisation : Société ENGIE ENERGIE SERVICES, à l'enseigne commerciale ENGIE COFELY est autorisée à exploiter une installation de cogénération sur le site de la société ARKEMA, au sein de la plateforme chimique implantée sur la commune de JARRIE.**

Pour répondre aux attentes de la Sté ARKEMA (améliorer sa production de vapeur avec pour objectifs notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique et optimiser les coûts de fourniture en vapeur)

= Le Sté ENGIE propose une centrale de cogénération (ensemble de turbine à gaz/chaudière.) L'électricité pourra être vendue à EDF et la vapeur à ARKEMA (fluide indispensable pour le fonctionnement de l'usine) de façon à pérenniser l'usine d'ARKEMA.

► **Sur la RN85 : REGULATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE :**

La commune de Jarrie accueille depuis fort longtemps les usines chimiques classées « SEVESO SEUIL HAUT » suite à l'accident de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la loi de juillet 2003 a imposé la mise en place de PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) autour des sites industriels SEVESO SEUIL HAUT.

Suite à la révision PPRT de 2015 qui a été approuvée, les mesures de maîtrise des risques met en place à l'intérieur de l'usine et par mesures préventives fait des renforcements du bâti existant, construction et aménagement, stationnement et la gestion du trafic.

Fort souvent des bouchons se forment sur l'autopont de Jarrie, à l'intérieur du périmètre délimité par les PPRT, à l'exposition aux risques donc des feux tricolores ont été installés pour réduire l'exposition des usagers de la route. Le maintien de la fluidité pendant toute la traversée du périmètre.

e) UN PLUS POUR LE SICCE : pour la jeunesse de 12/25 ans

La CAF propose une convention territoriale globale regroupant communes et inter-communes pour des prestations services pour les jeunes au-delà de 18ans.

Le financement d'un animateur pour des accueils hors murs.

Actuellement les communes importantes comme Vizille, Vaulnaveys le haut, Jarrie, Champ sur Drac proposent des activités multiples.

Il faut une structure porteuse : proposition du SICCE.

Le Département est signataire de la convention territoriale.

Nous verrons ultérieurement le développement de ce service.

3 - DIVERS GRENOBLE ALPES-METROPOLE :

a) ESPACES PUBLIS ET VOIRIE - Le réaménagement du Rondeau et de l'A480 :

L'avis de Grenoble Alpes-Métropole dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée de novembre 2017 à janvier 2018 :

Prise en compte dans un délai de 3 ans après la mise en service de :

- a) L'analyse de la qualité de l'air
- b) L'actualisation des inventaires faune-flore
- c) Les recommandations en faveur d'une étude de faisabilité d'un reboisement des digues et d'une accélération du calendrier de réalisation du programme d'actions de prévention des inondations du Drac.
- d) Tout mettre en œuvre afin de permettre un traitement d'éventuels travaux de confortement et de renforcement de la digue compatible avec les travaux de l'aménagement de l'A480.

1°) En précisant que sur la séquence centrale comprise entre le diffuseur du Vercors et Louise Michel où les conditions de fluidité sont difficiles il est recommandé une vitesse de 70km/h sur l'intégralité du linéaire (moins d'accidents et moins de bruit).

2°) Développement du covoiturage, AREA a proposé l'expérimentation d'une voie réservée aux véhicules occupation multiple, dite « VR2 » entre la barrière du péage de Voreppe et la bifurcation entre l'A480 et l'A48.

b) SMTC - Transmission de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique pour le projet de PDU de l'agglomération grenobloise :

Arrêté en comité syndical en avril 2018 a fait l'objet des consultations prévues par la loi et il doit maintenant être soumis à l'enquête publique, conformément au code de l'environnement.

Dates de l'enquête : du 24 septembre à 8 h au 26 octobre à 17h.

L'avis étant affiché au siège du SMTC ainsi que dans les 49 communes de la Métropole.

c) Lancement de la démarche du « Logement d'abord » en faveur des personnes les plus fragiles :

Cette nouvelle orientation s'inscrit en totale cohérence avec la politique de la Métro en matière d'habitat et d'hébergement. Copilotage de la politique locale de l'hébergement d'insertion avec l'Etat et le Conseil Départemental de l'Isère. Pilotage de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'inclusion des publics en campements et squats.

d) Tarifs au réseau TAG au 1^{er} septembre 2018 :

Hausse de l'inflation (1%) divisant par 2 l'effort demandé aux usagers :

Attention particulière pour : personnes en situation de fragilité et aux ménages dont le poids du coût du transport est important dans leur budget (tarification solidaire) pour les 4/17ans les jeunes de 18/24ans et les personnes de plus de 75ans ne verront pas leur tarif augmenté.

Pour le reste la grille tarifaire présente quelques évolutions : (les tarifs seront indiqués sur le site de la commune).

e) SERVICE METRO - SECTEUR DU GRAND SUD -

De nouveaux techniciens chargés de la voirie :

- Monsieur LUCI et Monsieur DIDIER et Monsieur BOUVET.

De la documentation concernant la commission mobilité est mise à disposition des membres du conseil municipal.

f) LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Depuis 2015 la METRO perçoit la taxe d'aménagement, ce qui lui permet d'assurer les dépenses d'accompagnement de l'urbanisme en matière de voirie et réseaux.

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, différentes hypothèses de reversement aux communes sont proposées. Le reversement sera fonction du produit perçu par la METRO sur le territoire communal concerné rapporté au produit total. D'autre part d'autres fonds de concours pour les communes seront supprimés. Le projet est en cours actuellement.

g) La prise de compétence emploi et insertion :

Elle sera effective au 1^{er} janvier 2019. Cette compétence est partagée avec certaines communes. La METRO finance les communes financent en totalité cela fait une situation qui n'est pas satisfaisante, notamment entre le développement économique et l'emploi, au niveau d'une certaine équité des services.

Les missions locales ainsi que les organismes d'insertion sur le territoire métropolitain seront mis dans un pot commun.

Notre commune qui cotise actuellement pour la MISSION LOCALE à Vizille, nous aurons en charge 2euros/habitant pour l'insertion adulte et mission locale pour les jeunes. Au lieu de 1,92euros/hab. pour uniquement les jeunes.

4- DIVERS -

a) DU MINISTERE DE L'INTERIEUR :

Gendarmerie Nationale - Groupement de Gendarmerie départementale de l'Isère - Compagnie de la Mure -

Nous donne les axes de déclinaison police de sécurité du quotidien :

La CGD de la Mure est la compagnie la plus étendue de France Métropolitaine à ce titre sa zone de compétence présente les caractéristiques très hétérogènes (zones suburbaine en périphérie grenobloise, plateaux ruraux, massifs montagneux d'affluence saisonnière). 3 secteurs dont les problématiques et les enjeux montrent des signes d'homogénéité internes et identifiables.

L'adaptation locale est :

- ▶ Secteur METRO - Mise en place d'un groupe de contact et de surveillance des mobilités à VIZILLE
- ▶ Secteurs MATHEYSINE et TRIEVES - Brigade Territoriale de contact de CLELLES et le poste provisoire estival de TREFFORT
- ▶ Secteur OISANS - Postes provisoire de contact de l'ALPE D'HUEZ et AURIS.

b) MEDIATHEQUE NUMERIQUE :

Le Département met gratuitement en accessibilité le service de médiathèque numérique pour les communes de moins de 10 000 habitants de la Métropole.

En ce moment il y a une entente entre la METRO et le DEPARTEMENT.
